

ACTUALITÉS

PUBLIE LE 14/05/2020

La CCI du Var lance l'offre SOLUCCIO

Cette offre de fiches pratiques développée par le réseau national des CCI, sera régulièrement complétée et proposera une large palette d'outils d'analyse et de pilotage pour répondre à la crise.

Alors que la France est touchée par une crise sanitaire et économique inédite, la CCI du Var s'est mobilisée dès les premiers jours pour soutenir les commerçants, TPE, PME, et indépendants du territoire. *"Cette mobilisation exceptionnelle de nos collaborateurs a permis d'accompagner individuellement 3250 entreprises varoises, détaille Jacques Bianchi, le président de la CCI du Var. Et 1530 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement collectif lié à la gestion de la crise, comme une formation aux outils du numérique ou un atelier pour préparer la sortie de crise."*

Nous entrons dans une nouvelle phase avec le lancement de l'offre nationale de services SoluCCIo, sur un premier volet spécifiquement dédié à la reprise suite au déconfinement.

L'offre SoluCCIo

Vous avez la possibilité de consulter 9 fiches pratiques pour vous accompagner dans votre reprise d'activité. Vérifiez aussi si tous les points essentiels à la reprise de votre activité sont validés. Bénéficiez des conseils de nos équipes dédiées à votre accompagnement.

Commerçants et hébergeurs restaurateurs, deux documents spécifiques pour vos activités, à retrouver en bas de cette page.

Un [formulaire en ligne ou check-list](#) vous permettra de disposer d'une vue d'ensemble sur les indicateurs de reprise de l'activité.

Assurez la sécurité de vos salariés et de vos équipements

Sécuriser vos collaborateurs

Consulter la fiche qui concerne votre métier : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>.

Evaluer pour prévenir et informer les collaborateurs, équiper les salariés et adapter vos locaux.

Téléchargez la fiche pratique "[Sécurisez vos collaborateurs](#)" (document Pdf).

Gérez vos collaborateurs

Dans la situation de crise sanitaire actuelle, l'employeur, à travers le service des ressources humaines, **doit protéger et prévenir ses collaborateurs**. Le **premier rôle des RH** face la crise sanitaire du COVID-19 est donc d'**informer les collaborateurs** et de mettre en place des **actions de prévention**.

Les RH doivent faire respecter les mesures de distanciation et doivent aussi **s'assurer que les gestes barrières sont bien appliqués**.

Les notions de télétravail, droit de retrait, chômage partiel et déconfinement sont abordés dans ce document.

Téléchargez la fiche pratique "[Gérez vos collaborateurs](#)" (document Pdf). Plus d'informations sur une [fiche spécifique au télétravail](#).

Réaménagez vos locaux

Avant de redémarrer votre activité, il vous faudra vérifier la sécurité de l'ensemble de votre site, réaménager pour sécuriser vos collaborateurs et réaménager le point de vente pour optimiser la vente.

Téléchargez la fiche pratique "[Réaménagez vos locaux](#)" (document Pdf).

Mobilisez les aides disponibles et consolider votre trésorerie

Gérez vos finances

Faire un point sur sa situation de trésorerie, être en possession de tous les éléments financiers permettant une analyse complète de l'état de trésorerie, travailler sur la trésorerie des prochains mois, connaître les postes qui permettent d'agir sur la trésorerie (optimisation de son BFR (besoin en fonds de roulement), aménagement des plans d'investissement...), adapter sa politique commerciale pour sécuriser ses encaissements...

Téléchargez la fiche pratique "[Gérez vos finances](#)" (document Pdf).

Organisez votre entreprise pour accueillir vos clients et vos partenaires

Sécurisez vos clients

Retrouvez des [fiches conseils par métier](#) éditées par le ministère du Travail pour aider les salariés et les employeurs dans la mise en œuvre des mesures de protection contre le COVID-19 sur les lieux de travail et assurer la continuité de l'activité économique.

Les 5 fondamentaux indispensables à la sécurité des clients :

- ▶ Le maintien de la distanciation physique
- ▶ L'application des gestes barrière
- ▶ La limitation du brassage des personnes
- ▶ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ▶ L'information et la communication

Téléchargez la fiche pratique "[Sécurisez vos clients](#)" (document Pdf).

Sécurisez vos partenaires

Dans le cadre du COVID-19, des obligations incombent aux employeurs qui doivent « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés » et ils doivent veiller à « l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ».

Par ailleurs, le [protocole national de déconfinement](#) publié par le ministère du Travail vient en complément des [guides métiers](#) déjà publiés et apporte des précisions relatives :

- ▶ aux recommandations en termes de jauge par espace ouvert ;
- ▶ à la gestion des flux ;
- ▶ aux équipements de protection individuelle (EPI);
- ▶ aux tests de dépistage ;
- ▶ au protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts ;
- ▶ à la prise de température ;
- ▶ au nettoyage et à désinfection des locaux.

Mais au-delà des salariés et de la clientèle, l'entreprise peut être amenée à accueillir de nombreux autres partenaires extérieurs, tels que ses fournisseurs, des transporteurs, des sous-traitants etc. pour lesquels des protocoles et une communication clairs doivent être mis en place.

Téléchargez la fiche pratique "[Sécurisez vos partenaires](#)" (document Pdf).

Gérez et sécurisez les approvisionnements

- ▶ Etablir un état précis des stocks physiques
- ▶ Vérifier la santé financière de ses fournisseurs
- ▶ S'assurer que l'ensemble des fournisseurs sont bien en capacité de produire les commandes passées en temps et en heure.
- ▶ Vérifier la solidité de la chaîne logistique amont et aval
- ▶ S'assurer que notre trésorerie permettra d'honorer nos fournisseurs
- ▶ Définir les fournisseurs de rang 2 pouvant répondre à mes besoins futurs

Téléchargez la fiche pratique "[Gérez et sécurisez vos approvisionnements](#)" (document Pdf).

Adaptez votre stratégie commerciale

Diversifiez vos canaux de vente

Distribuer un produit consiste à acheminer le bon produit, au bon moment, au bon endroit, en bonne quantité, au bon client avec l'ensemble des services associés. Un producteur pourra utiliser différents circuits de distribution : chemins suivis par un bien de son producteur au consommateur. On distingue généralement la vente directe, les canaux courts et longs.

Les notions de vente à distance avec un point de contact en magasin, l'adhésion à une Marketplace, la réception d'un paiement en ligne seront abordés dans cette fiche.

Téléchargez la fiche pratique "[Diversifiez vos canaux de vente](#)" (document Pdf).

Commerçants, préparez la réouverture

Une fiche spécifique aux commerçants relative aux obligations d'information et de prévention à l'égard des salariés et des clients.

Téléchargez le document pratique "[Préparez la réouverture](#)" (document Pdf).

[Liste non exhaustive de prestataires de services et/ou fourniture varois pour gestes barrières.](#) (document Excel)

Hébergeurs, restaurateurs, préparez la reprise

Découvrez les points de vigilance, les obligations d'information et de prévention à l'égard de vos salariés et de vos clients.

[Téléchargez le document pratique "Préparez la reprise"](#) (document Pdf).

[Téléchargez le guide sanitaire des professionnels CHRD fait par l'UMIH.](#) (document Pdf)

Pour aller plus loin, vous pouvez **contacter notre cellule « Appui aux entreprises »**

04 94 22 81 10 - allocci@var.cci.fr



RETOUR À LA LISTE

